

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 40 (1993)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

être un élément de la notion d'ouverture au monde et de la politique de sécurité.

Pour Nicolas Michel il convient de s'attarder un peu sur la notion de politique de neutralité et de droit de la neutralité. Il est nécessaire de faire cette distinction, même si elle est difficile, notamment en ce qui concerne le droit à la neutralité dont l'origine remonte à 1970. Le droit à la neutralité énonce des devoirs qui s'imposent de manière obligatoire à l'Etat neutre et dont il ne peut s'affranchir. En revanche, la politique de neutralité est tout ce que fait un Etat pour asseoir la crédibilité de son statut. Nicolas Michel pense également que le statut de neutralité ne doit pas être remis en cause lorsque la Suisse s'associe à des mesures coercitives décidées de manière collective, c'est le cas des décisions de l'ONU, à condition toutefois que ces mesures soient en accord avec le droit international. La neutralité est un état permanent qu'il n'est pas opportun de remettre

en question maintenant, il convient plutôt de définir son champ d'application.

«La Suisse est un pays de contradiction»

Pour Roger de Weck la Suisse est un pays de contradiction, car nous vivons en permanence en état d'ouverture et de fermeture. Il est étonnant de constater que nous avons près de 20% d'étrangers en Suisse et que nous restons pourtant repliés sur nous-mêmes. Roger de Weck est d'avis que la sécurité en Europe dépend des européens eux-mêmes et que la Suisse doit y participer activement. La Suisse est devenue un pays myope par le simple fait que nous refusons le débat d'idées, dans le sens de voir large et loin. A force de refuser les solidarités, on transforme notre neutralité en simple cache-sexe, et il pourrait bien arriver un jour que l'on nous refuse la solidarité dont nous aurions précisément besoin.

Un colloque en forme de flop?

Il semble bien, par les commentaires entendus à l'issue de ce colloque que celui-ci ait manqué sa cible.

Beaucoup de participants sont restés sur leur faim, car on a beaucoup ergoté sur le sens à donner à tel ou tel mot. Bref, le «sur place» était à l'ordre du jour. La qualité des orateurs méritait sans doute mieux. □

Une soirée avec la zone ter 1

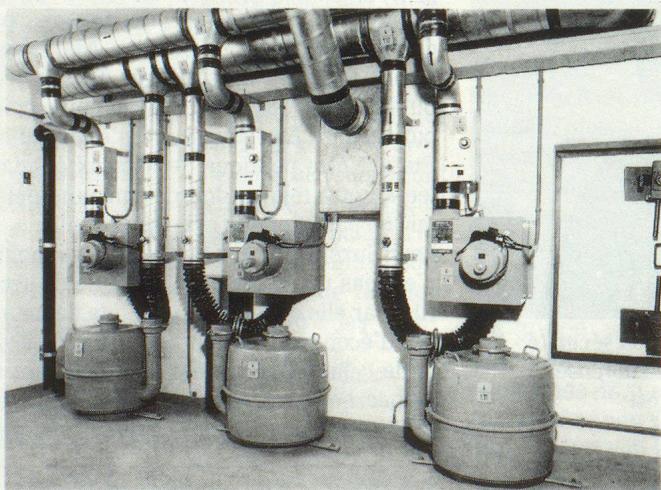
rm. Afin mieux connaître les missions et les moyens de la zone ter 1, le col divisionnaire Philippe Zeller a invité les médias à une visite d'une base de soutien à La Sarraz, ainsi qu'à la phase de ravitaillement de nuit des troupes stationnées dans sa zone d'action.

Faisons connaissance

La zone territoriale 1 englobe les territoires de cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Berne ainsi que le Jura. Hiérarchiquement subordonnée au corps d'armée de campagne 1, dont elle couvre tout le secteur, la zone ter 1 recouvre une partie des secteurs du corps d'armée 2 et 3, dont l'Oberland bernois.

Son organisation comporte un état-major, six arrondissements territoriaux, trois rgt d'hôpitaux, trois rgt de soutien, quatre rgt PA (qui deviendront des troupes de sauvetage), ainsi qu'un bat d'EM, un groupe de transmission, quatre gr d'assistance et un groupe de transport.

La zone territoriale a deux missions principales: elle seconde l'armée dans les tâches logistiques (soutien, service territorial, sa-



La protection civile est un secteur dont nous nous occupons depuis 1953, pratiquement dès sa création en Suisse. Notre longue expérience nous permet d'offrir une gamme complète de produits.

Conseiller, planifier et projeter des nouvelles constructions comme des rénovations font partie de notre palette de services, tout comme la rénovation et remise en état d'abris privés et publics et de logements militaires.

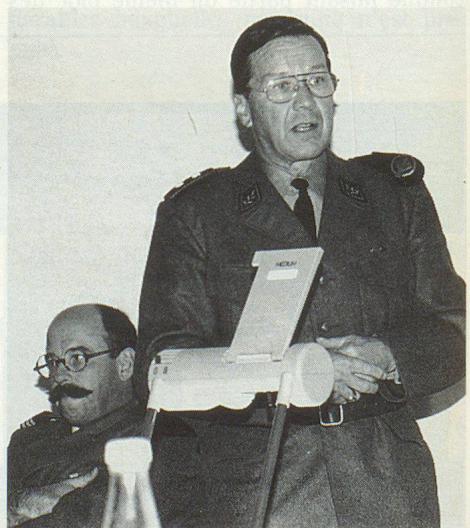
Notre programme de protection civile comprend: portes, volets et parois coulissantes blindés, installations de ventilation, ainsi que lits, système de toilettes à sec, cabines de toilette, réservoirs d'eau de secours.

marcmetal



CH-6934 Bioggio
Via Industria
Tel. 091-59 16 31
Fax 091-59 53 26

CH-1052 Le Mont-S-Lausanne
En Budron C
Tél. 021-652 40 91
Fax 021-652 75 44



Le div Philippe Zeller: «La zone ter est une entreprise de services...»